



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSULTATION DU 3 FEVRIER 2022

Consultés : Mr Jean-Jacques Ranouil - Mr Philippe Peindaries - Mr Philippe Boissard - Mr Bruno Pivaudran - Mr Jean-Paul Fouquet - Mr Christian Faille - Mr Bernard Baldy - Mr Jean-Michel Chaumeil - Mr Pierre Louis Lasfargues – Mr Philippe Pradines – Mr Frédéric Pradelles – Mr Bernard Tinur – Mr Bruno Costa – Mr Pierre Rocca.

Consultation en ligne du conseil d'administration sur la cooptation de Mme Marie-Claude Gennero-Payssot et sa nomination au bureau du conseil d'administration de l'ADAPAEF 46.

- Cooptation d'une Administratrice et nomination d'une Secrétaire.

En 2021 - Alors que le conseil d'administration n'avait plus de Secrétaire depuis 2 ans, en application de **l'article 15 de nos statuts** précisé si dessous :

« ...Lorsque le Bureau n'est plus au complet, par suite de démission, d'exclusion, de décès d'un ou plusieurs de ses membres, **il est complété** par décision du Conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir. Dans ce cas, le mandat du **membre ainsi élu** prend fin à la date où aurait expiré le mandat de son prédécesseur.

... ».

Nous avons complété le dit conseil d'administration **par la cooptation** de Mme Marie-Claude Gennero-Payssot **en tant qu'Administratrice**.

Mme Marie-Claude Gennero-Payssot était **membre de l'ADAPAEF 46**, à jour de cotisation (cotisation 2021) à la date de sa cooptation.

Pour être **membre** il n'est fait nulle part état qu'il faille avoir 2 années de cotisation ;

voir l'article 5 de nos statuts précisé ci-dessous :

« L'association est composée des membres définis comme suit :

les membres actifs : adhérents mineurs ou majeurs titulaires d'une licence de pêche aux engins et aux filets sur le domaine public de l'Etat ou d'une collectivité territoriale du département, **ayant acquitté la cotisation statutaire** ;

... ».

L'article 15 de nos statuts nous permet de compléter notre conseil d'administration de manière "dérogatoire" au régime classique de l'élection de nos administrateurs (le régime classique prévoit qu'il faut 2 ans de cotisation pour prétendre à être élu administrateur). Cette opportunité nous est propre, elle n'est pas offerte aux AAPPMA.

Mme Marie-Claude Gennero-Payssot a été élue à l'unanimité du conseil d'administration en tant qu'Administratrice et Secrétaire de l'ADAPAEF 46.

Cette cooptation et cette élection ont été validées en Assemblée Générale du 20 novembre 2021 à l'unanimité des présents (voir CR de l'AG du 20 novembre 2021).

En 2022 – Alors que nous pensions avoir respecté les règles statutaires, l'article 15 de nos statuts étant, pour nous, dérogatoire à l'article 14, Mme Marie-Claude Gennero-Payssot reçoit le 3 février 2022, un

courrier de Mr Guy Vergnes (DDT) indiquant qu'elle ne pouvait être ni Administratrice ni Secrétaire de l'ADAPAEF 46 au motif qu'il lui fallait 2 années de cotisations effectives au moment de son élection du 20 novembre 2021.

Le 3 février 2022 : Nous prenons acte de la position de monsieur Guy Vergnes et nous prenons la disposition suivante en référence à l'article 15 de nos statuts (pour compléter le bureau) :

- **ce même jour, nous lançons une consultation en ligne de tous les membres du conseil d'administration (14) pour qu'ils se prononcent par un vote "pour" ou "contre", pour :**
 - coopter Mme Marie-Claude Gennero-Payssot en tant qu'Administratrice de l'ADAPAEF 46,
 - la nommer au sein du bureau au poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46.

Début de la consultation le 3 février 2022 à 13h30.

Fin de la consultation le 4 février 2022 à 17h30.

Voici les résultats de la consultation et du vote en ligne :

Tous les Administrateurs ont voté à l'unanimité « pour » la cooptation de Mme Marie Claude GENNERO-PAYSSOT en tant qu'Administratrice et « pour » sa nomination au poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46 :

- Philippe BOISSARD : **pour**
- Jean Jacques RANOUIL : **pour**
- Bernard BALDY : **pour**
- Christian FAILLE : **pour**
- Philippe PEINDARIES : **pour**
- Jean Paul FOUQUET : **pour**
- Jean Michel CHAUMEIL : **pour**
- Bruno PIVAUDRAN : **pour**
- Pierre louis LASFARGUES : **pour**
- Bernard TINUR : **pour**
- Bruno COSTA : **pour**
- Pierre ROCCA : **pour**
- Philippe PRADINES : **pour**
- Frédéric PRADELLES : **pour**

A compter de ce jour, Mme Marie-Claude Gennero-Payssot est Administratrice et occupe le poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46 jusqu'à son élection définitive en Assemblée Générale 2022.

Le 4 février 2022.

Le Président de l'ADAPAEF46.

Signé

Jean Jacques RANOUIL.